

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Arrêté n°ARRE2025-01

Arrêté règlementant temporairement la circulation rue de Penfeld

(sens Guilers-Brest)

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre $1-8^{\rm ème}$ partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande émanant de l'entreprise ERT TECHNOLOGIE, 14 avenue Jacques Cartier 44800 Saint-Herblain, en date du 6 janvier 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion d'un raccordement à la fibre et de l'ouverture d'une chambre télécom sur la rue de Penfeld, il y a lieu de règlementer la circulation rue de Penfeld (sens Guilers-Brest),

ARRETE

Article 1:

Le stationnement sera interdit et la chaussée sera rétrécie à partir du 4 rue de Penfeld (dans le sens Guilers-Brest), à compter du début des travaux le mardi 28 janvier 2025 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 5 jours). Les véhicules circuleront sur la voie de gauche.

La vitesse sera limitée à 30 Km/h dans le périmètre du chantier.

Article 2:

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise ERT TECHNOLOGIE qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3:

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise ERT TECHNOLOGIE
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Maire de Guilers
- Le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- Bibus
- CODIS: CTA_CODIS29@sdis29.fr

- l'antenne de Brest du Conseil Départemental

A Bohars, le 7 janvier 2025

Le Maire, Armel GOURVII

Affiché en Mairie le: - 7 IAN 2025